



**REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B23-05427-FCA**

Appel d'Offres Ouvert relatif aux fournitures du Lot 30 – Pompes principales à rotor noyé

POUR VOTRE INFORMATION :
La notification du marché au titulaire retenu interviendra via la plateforme PLACE

Etapes de la procédure	Calendrier
Date limite de remise des candidatures et des offres	Le 1er Mars 2024 avant 15h30
Date de la réunion	Le 23/01/2024 à 11h00 et le 23/01/2024 à 14h00

SOMMAIRE

1. OBJET.....	5
2. DOCUMENTS APPLICABLES.....	5
3. PROCEDURE.....	5
3.1. Généralités.....	5
3.2. Type de procédure	6
3.3. Cotraitance.....	6
3.4. Conditions de participation à la consultation.....	6
3.5. Conflit d'intérêts.....	6
3.6. Réunion préalable.....	6
3.7. Questions des soumissionnaires.....	7
3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation	7
3.9. Variantes	7
4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE.....	7
4.1. Conditions de Prix	7
4.2. Contenu du dossier de Candidature.....	7
4.3. Contenu de l'offre	8
4.4. Validité de l'offre	10
4.5. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché	11
5. REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ELECTRONIQUES	11
5.1. Date limite de remise des candidatures et des offres électroniques.....	11
5.2. Forme de remise des candidatures et des offres électroniques	11
6. DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	12
6.1. Sous-traitance.....	12
6.2. Confidentialité.....	12
7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	12
7.1. Sélection des candidatures.....	12
8. DOCUMENTS JUSTIFICATIFS AVANT ATTRIBUTION.....	13
9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	13
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14
ANNEXE 1 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (PREMIER RANG)	15
ANNEXE 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2 ND RANG (OU PLUS)	26
ANNEXE 3 – GRILLE D'EVALUATION POUR LE CRITERE QUALITE – SANTE – SECURITE – ENVIRONNEMENT	36
À COMPLETER PAR LES SOUMISSIONNAIRES SI LES PRESTATIONS DU MARCHE LE NECESSITENT	36
ANNEXE 4 - ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA REUNION DE PRESENTATION	38

ANNEXE 5 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	39
ANNEXE 6 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE	40

**REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B23-05427-FCA**

1. OBJET

Le présent règlement de la consultation a pour objet de définir les conditions selon lesquelles se déroulera la procédure d'appel d'offre ouvert relative au lot 30 « Pompes principales à rotor noyé THEMIS » dans le cadre de la construction de l'installation THEMIS pour le compte de la Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'œuvre Projet (DIMP), Département métiers Projets et Environnement Digital (DPED) du CEA Cadarache maître d'ouvrage.

Le démarrage prévisionnel du marché est fixé au **2^{ème} trimestre 2024**.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, par ordre de priorité décroissante, par les documents ci-après :

- les prescriptions de Sécurité – Sûreté nucléaire – Radioprotection du Marché et leurs annexes (politique de sécurité du CEA, référentiels correspondants...),
- les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation et ses annexes,
- le projet de marché référencé B23-05427-FCA,
- la Spécification Technique d'Achat référencée TMS-CEA-MEC-CDC-000-004 indice A, en date du 11 Décembre 2023,
- la Spécification Technique de Besoin référencée TMS-CEA-MEC-CDC-000-001 indice A, en date du 11 Décembre 2023,
- la matrice d'exigences essentielles référencée TMS-CEA-MEC-DJD-000-001 indice A, en date du 11 Décembre 2023,
- le Cahier des Clauses Techniques Générales présentant les dispositions applicables à l'ensemble des marchés de fournitures et des marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'installation THEMIS, référencé TMS-CEA-GEN-CDC-000-001 indice A, en date du 12 mai 2023,
- la Liste des Documents Applicables et de Référence du lot 30, référencée TMS-CEA-GEN-LIS-000-0004 indice A, en date du 20 Décembre 2023,
- les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés) en matière de discipline, de santé et de sécurité au travail sur le Centre du CEA Cadarache, dont le règlement intérieur du CEA Cadarache dans sa version en vigueur,
- la Procédure d'Entrée et sortie de Matériel du centre de Cadarache référencée DEN/CAD/DIR/PR026,
- les conditions Générales d'Achat (CGA), applicables aux marchés passés par le CEA (édition du 1^{er} Janvier 2022),
- le Cahier des clauses sociales particulières applicables aux prestations réalisées par des entreprises extérieures et impliquant l'intervention de leur personnel sur un site CEA (C2SP),
- à titre supplétif, l'offre du Titulaire référencée XXXXXXXXXX en date du X XXXX 2022, modifiée et complétée par l'offre référencée XXXXXXXXXX en date du X XXXX 2022.

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Les documents relatifs :

- aux Conditions Générales d'Achat du CEA (Français et Anglais),
- aux Marchés spécifiques de sous-traitance,
- aux Marchés d'Assainissement radioactif et démantèlement nucléaire du CEA,

sont disponibles sur le site : www.cea.fr rubrique Entreprises

De plus, sont considérés applicables l'ensemble des documents listés au paragraphe 4.2 « Documents fournis aux candidats » du présent document.

3. PROCEDURE

3.1. Généralités

Le CEA est soumis aux dispositions des textes en vigueur fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

Les conditions d'exécution du marché et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relatif à l'exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

3.2. Type de procédure

La procédure de passation retenue au titre de la présente consultation est la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert définie à l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique (ci-après désigné par CCP).

Conformément aux dispositions de cet article, **il est précisé qu'il n'y aura pas de phase de négociation après remise des offres.**

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'il aura engagés pour la préparation de l'offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer infructueuse la consultation s'il n'a obtenu aucune offre ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du CCP,
- de ne pas donner suite à la consultation,

3.3. Cotraitance

La cotraitance est autorisée. La convention de groupement doit être remise avec l'offre.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements seront des :

- ☒ Groupements Momentanés d'Entreprises Solidaires,
ou
- ☒ Groupements Momentanés d'Entreprises Conjointes. Le mandataire devra être solidaire de toutes les entreprises membres du groupement.

3.4. Conditions de participation à la consultation

Pour participer à cette consultation, l'entreprise ou le groupement devra :

- présenter une capacité financière et professionnelle suffisante pour les prestations objet de la consultation,
- disposer des certifications ou habilitations liées aux prestations objet du marché,
- ne pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

3.5. Conflit d'intérêts

De manière qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le CEA s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au CEA qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.

Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le CEA, sa candidature sera rejetée.

3.6. Réunion préalable

Aucune visite sur site n'est prévue, le soumissionnaire est néanmoins tenu de participer à une réunion de présentation du besoin en visioconférence pour apprécier la technicité, la documentation, l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution :

**Le 23/01/2023 à 9h00 ou le 23/01/2023 à 11h00
Ou le 23/01/2023 13h00 ou le 23/01/2023 à 15h00**

Durée estimée de la réunion de présentation : 1h00.

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique CEA pour les modalités pratiques.

Il est précisé que cette réunion présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l'offre et qu'aucune autre réunion ne sera organisée. A défaut de participer à cette réunion, l'offre du soumissionnaire sera écartée. Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre l'attestation de participation jointe en Annexe 4.

3.7. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires à l'issue des visites doivent être communiquées par écrit via la plateforme PLACE, au plus tard **dix (10) jours** avant la date limite de remise des offres.

Les questions seront posées via un fichier navette conforme au modèle au format Excel joint au DCE.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires à des fins d'égalité de traitement, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation

Le CEA se réserve la possibilité d'apporter des modifications et/ou compléments au dossier de consultation après son envoi et au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires devront présenter leur offre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9. Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature ou l'offre doivent être rédigés en langue française (ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté s'ils émanent d'une autorité étrangère).

4.1. Conditions de Prix

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités au paragraphe 2 du présent règlement de consultation.

4.2. Contenu du dossier de Candidature

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis à l'unité achat du CEA dont dépend l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, les candidats devront préciser la référence de ladite consultation.

Présentation de la candidature :

- le formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent
- le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- lorsqu'il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe.
- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices

disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen.

Capacité technique et professionnelle :

- Une plaquette de présentation de l'entreprise précisant son organisation ;
- Une liste des prestations similaires au présent marché, exécutées au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les fournitures les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de fournitures de même nature que celle du marché public ;
- L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution des fournitures ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- L'indication des mesures de gestion de la sécurité que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- Des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures ;
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Les certifications de qualité. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités.
L'acheteur accepte les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Lorsqu'un opérateur économique n'a pas la possibilité d'obtenir ces certificats dans les délais fixés pour des motifs qui ne lui sont pas imputables, l'acheteur accepte d'autres mesures équivalentes pour autant que l'opérateur économique concerné établisse que les mesures proposées sont équivalentes à celles requises.

Cotraitance :

Dans le cas d'une candidature déposée par un groupement, chaque membre du groupement doit produire un dossier de candidature comprenant l'ensemble des documents énoncés dans l'avis de marché.

Sous-traitance :

Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant.

4.3. Contenu de l'offre

L'offre devra être composée des éléments suivants :

Sur le plan administratif :

- Le cahier des charges et le projet de marché dûment paraphés et signés, valant acceptation sans réserve.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.

Sur le plan commercial :

- Le bordereau de décomposition de prix conforme au modèle figurant en Annexe 5.
- Le prix de la prestation tel que précisé au paragraphe 4.1,
- La répartition en pourcentage de la part management des différentes étapes de la prestation.

L'offre commerciale sera conforme aux exigences du projet de Marché et comportera obligatoirement les tableaux de Décomposition des prix figurant à l'annexe référencée « Bordereau de décomposition des prix du lot 30 » du présent règlement de consultation aux formats EXCEL et PDF, dûment remplis

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents applicables du présent règlement de consultation.

Sur le plan technique :

Offre-Technique

- Une proposition technique détaillée exposant les choix techniques et démontrant leur crédibilité dont :
- Un descriptif technique du modèle de pompe proposé (hydraulique, motorisation, instrumentation et contrôle-commande) incluant :
 - Les courbes des caractéristiques de la pompe (débit, HMT, NPSHr, puissance).
 - Un descriptif technique de la pompe,
 - Un descriptif technique de l'armoire,
 - Un descriptif technique succinct du châssis,
 - Un descriptif technique du système de calorifugeage envisagé.
- Un engagement sur les exigences essentielles (**matrice d'exigences essentielles complétée**),
- Les modalités de garantie,
- Une estimation du temps de réalisation de l'intervention pour chacun des BPU assistance,
- La méthodologie de réalisation des études,
- La méthodologie de réalisation d'installation des équipements,
- La méthodologie de réalisation des essais usine,
- La liste des outillages, matériels et équipements techniques qui interviendront pour l'exécution de la prestation,
- La description des essais usine avec illustration et fiche technique des équipements livrés et outillages envisagés,
- Le planning prévisionnel d'exécution relatif au déroulement de la prestation, qui fera apparaître les jalons contractuels et les différentes phases de la mission. Ce planning tiendra compte des périodes de fermeture du Centre de Cadarache, ainsi que des interfaces avec d'autres marchés de travaux. Ce planning devra permettre de remplir le tableau des jalons du marché et sera remis au format PDF ainsi que MS Project (natif).
- Le plan de déroulement dans lequel sera présentée la logique d'enchaînement des tâches principales, le chemin critique et les marges associées, et où il sera détaillé les dispositions prévues pour maîtriser ces marges (moyens humains, conditions d'exécution ...),
- Une LDE préliminaire,
- La liste des pièces critiques (approvisionnements longs) qui devront être spécifiquement identifiés dans le planning
- La liste des logiciels qui seront utilisés.

Sur le plan organisation et déroulement de la mission : PMQP – Préliminaire

Le soumissionnaire fournit un Plan de Management de la Qualité Particulier - préliminaire, spécifique au marché, comprenant à minima les points suivants :

- L'organisation mise en œuvre pour mener à bien la prestation, avec le rôle de chacun des acteurs (opérationnels, encadrement, membres du groupement si tel est le cas...) de cette organisation, dont le justificatif du dimensionnement des ressources,
- Un descriptif détaillé des profils type des intervenants comprenant l'expérience professionnelle, les compétences, qualifications et habilitations requises ainsi que des modalités et délais de mise en place pour chacune des prestations identifiées dans les Spécifications Techniques,
- Les dispositions de suivi du déroulement de sa mission, sur les aspects techniques et contractuels,

- Les dispositions retenues pour assurer la continuité de la mission en cas d'indisponibilité d'un intervenant,
- Un descriptif de la politique et de l'organisation en matière de sécurité générale,
- **l'Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent document renseignée, relative à la politique et l'organisation sécurité ainsi que son déploiement sur le site,
- Les résultats des candidats en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents survenus au personnel de l'entreprise et de ses sous-traitants pendant les trois dernières années, taux de gravité, objectifs de politique sécurité),
- Un descriptif de son organisation qualité : certification qualité conforme ou système qualité en conformité avec la norme ISO 9001,
- Les certifications qualité ou documents équivalents,
- Un descriptif de la démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental et de ses performances environnementales (en conformité avec la norme ISO 14001),
- Un descriptif des mesures qui seront mises en œuvre afin de maîtriser voire réduire l'impact environnemental de la prestation en termes, par exemple, d'émission de CO2, de rejets, de déchets, d'utilisation de matières premières et de ressources naturelles, de consommation d'énergie, etc...
- Le soumissionnaire fournira une note (ou un mémoire, au choix) sociale présentant les actions proposées relevant de conditions d'exécution socialement responsables **dans le cadre de la prestation**,
- Les modalités de gestion et conditionnement des déchets générés par le Titulaire.

Le PMQP préliminaire doit préciser notamment :

- les objectifs ainsi que les moyens qui permettront la bonne prise en compte et la maîtrise des enjeux sécurité notamment pour atteindre les objectifs.

D'une manière générale, le PMQP préliminaire doit préfigurer le PMQP applicable par le futur Titulaire en répondant aux dispositions attendues définies dans le CCTG (§10.4).

Le soumissionnaire fournit aussi :

- les informations suivantes sous forme d'un tableau pour chacune des exigences de la matrice fournie par le CEA :
 - les éventuelles réserves liées au respect de la matrice des exigences essentielles,
 - les mode de preuves envisagées à ce stade,
 - le renvoi vers les justifications associées fournies dans le dossier d'offre technique.
- une note présentant l'évaluation du coût carbone associé à sa prestation et au cycle de vie des produits fournis ainsi que l'analyse ayant conduit à cette évaluation. Celle-ci devra s'appuyer sur des données aussi fiables que possible (base de données de l'INIES, ADEME ou équivalent).

En ce qui concerne la sous-traitance : Offre-sstr

- La liste des sous-traitants envisagés, ainsi que l'opération sous-traitée.
- Les formulaires de demande d'acceptation préalable des sous-traitants (pour chacun d'eux), conformes aux modèles joints en Annexe 1 et Annexe 2.
- La nature, le volume et le montant des prestations sous-traitées.

En ce qui concerne la présence de personnel sur site :

- Le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site du CEA de Cadarache au fil du déroulement de la prestation.
- Une estimation du nombre moyen et maximal d'intervenants sur site

Le CEA attire l'attention des soumissionnaires sur les points suivants :

- Les soumissionnaires doivent remplir en intégralité le Projet de Marché et les tableaux de décomposition des prix sous peine de risquer de se voir exclus de la présente procédure pour cause de non-conformité.
- De même, aucune pièce du Dossier de Consultation ne saurait être modifiée par les soumissionnaires.
- La participation à la présente procédure vaut acceptation sans réserve de tous les éléments constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises.

4.4. Validité de l'offre

L'offre est valable 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

4.5. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché

Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du CCP, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

5. REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1. Date limite de remise des candidatures et des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être remises au plus tard le **1er Mars 2024 avant 15h30**.

Tout dossier reçu après cette date sera écarté d'office.

5.2. Forme de remise des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des soumissionnaires devront être transmises à l'adresse indiquée ci-après :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conditions d'utilisation et prérequis techniques :

Pour répondre aux appels d'offres du CEA, il est nécessaire de s'inscrire sur PLACE. Pour cela, il faut vous munir de votre numéro de SIRET. Si vous disposez déjà d'un compte sur PLACE, il est aussi opérationnel pour les appels d'offres du CEA.

Si vous aviez déposé des documents dans le coffre-fort électronique du portail des marchés du CEA, il faudra les reporter dans PLACE.

Pour toute question, vous pouvez vous référer à la rubrique Aide qui se situe en bas de la page accueil de PLACE.

Remise d'une candidature et d'une offre au format électronique :

L'enveloppe de candidature et l'enveloppe d'offre doivent être au format .zip contenant respectivement les éléments mentionnés dans l'avis de marché et le présent règlement de consultation.

Ces fichiers seront nommés selon le contenu du fichier, par exemple : offre-technique.pdf

- Le nom donné à l'enveloppe électronique de candidature sera : candidature-nomsociete-B23-05427-FCA.zip
- Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : offre-nomsociete-B23-05427-FCA.zip

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde (facultatif) :

Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique, soit sur support papier, soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'a pas été utilisée.

Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.

La copie de sauvegarde devra être envoyée dans les délais impartis pour la remise des offres à l'adresse indiquée ci-après :

CEA/Cadarache

Service des marchés et achats – Bât 122
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE Cedex

A l'attention de Florian CARVALHO

Elle sera remise sous double enveloppe cachetée composée :

- d'une enveloppe extérieure sur laquelle sera mentionnée l'adresse du CEA indiquée ci-dessus,
- d'une enveloppe intérieure, portant le nom du soumissionnaire et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - CONSULTATION – B23-05427-FCA – NE PAS OUVRIR** », en lettres capitales.

La copie de sauvegarde pourra être transmise par courrier ou déposée par porteur au guichet d'accueil du Service des marchés et achats – Bât.122 – dans le strict respect du délai mentionné ci-dessus et contre remise d'un récépissé. Pour déposer une copie de sauvegarde, le porteur doit disposer d'un avis de rendez-vous fait auprès de l'acheteur dont les coordonnées figurent au paragraphe 9 infra. Cette demande d'avis de rendez-vous doit être établie au minimum 7 jours ouvrés avant la date de dépôt de l'offre.

Tout dossier ne respectant pas le formalisme du paragraphe 5.2 pourra être écarté.

6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6.1. Sous-traitance

Si un soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il présentera obligatoirement le(s) sous-traitant(s) concerné(s) à l'acceptation du CEA sur la base des formulaires joints en Annexe 1 et Annexe 2. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique.

Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (ou des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (ou des) sous-traitant(s) proposé(s).

6.2. Confidentialité

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA.

Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.

Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou aux Installations Nucléaires de Base (INB).

Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

7.1. Sélection des candidatures

Afin de s'assurer que les candidats disposent des capacités juridique, économique, financière et technique suffisantes pour assurer la prestation, le CEA procédera à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères de jugement des candidatures suivants :

- Capacité professionnelle au travers notamment des compétences dans des prestations équivalentes à celles de la présente consultation ;
- Capacité financière tel que prévu par les articles R.2142-6 à R.2142-12 du CCP

8.2 Jugement des offres

L'offre sera analysée conformément aux critères pondérés de sélection suivants :

Critères d'attribution	Pondération
Prix calculé sur la base du montant total (part ferme, part optionnelle et part estimative sur BPU telle que figurant dans le scénario,	50%
La pertinence technique de l'offre jugée notamment sur la méthodologie, les solutions techniques mises en œuvre, la qualité du matériel proposée, la prise en compte des aspects contrôles et essais dans la réalisation des prestations et la description des livrables. Le respect de l'ensemble des exigences figurant sur la matrice des exigences essentielles est une condition de recevabilité de l'offre	30%
Délais de réalisation avec présentation de l'enchaînement des tâches et des hypothèses associées et justification de la capacité du soumissionnaire à respecter les jalons sur lesquels il s'engage, notamment au travers de l'organisation (dont le Système de Management de la Qualité) et des moyens mis en œuvre.	20%

Après classement des offres, **l'offre la mieux disante sera retenue pour la réalisation du projet.**

8. DOCUMENTS JUSTIFICATIFS AVANT ATTRIBUTION

Conformément aux articles R. 2143-5 à R. 2143-14 du Code de la Commande Publique, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D8222-7 et D8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du Travail, qui sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, et le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D8254-2 à D8254-5 du Code du Travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les Conditions Générales d'Achat (CGA) du CEA s'appliquent de plein droit au marché, y compris pendant la période préalable à sa passation (procédure). Elles prévalent sur les conditions de vente du soumissionnaire et sur tout autre document émanant de ce dernier.

Les prix proposés par le soumissionnaire seront établis aux conditions économiques du mois de la date limite de réception des offres, et suivant les exigences contenues dans le Projet de Marché. Ils incluent toutes les sujétions définies dans ce dernier. **Si des options ou des prix unitaires sont prévus dans le dossier de consultation, ceux-ci seront impérativement chiffrés.**

L'entreprise consultée s'engage à traiter les informations contenues dans le dossier de consultation de manière confidentielle, et à ne divulguer sous aucun prétexte à des tierces personnes, en-dehors de ses besoins propres, les informations strictement nécessaires à l'établissement de son offre. Elle répond du respect de ce caractère confidentiel par toute entreprise contactée, dans le cadre de cette procédure. Toute autre diffusion d'information émanant du marché ne pourra être faite sans l'accord préalable du CEA.

Enfin, eu égard à sa certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, le CEA précise que les prestations effectuées pour son compte sont susceptibles d'être évaluées a posteriori conformément aux exigences de ces normes, et que cette évaluation est prise en compte dans l'analyse des dossiers commerciaux.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié de s'adresser :

En ce qui concerne la partie technique :

Unité : DES/DIMP/DPED/SMP

Nom : Mme CHAPUIS Cécile

Tel : 04.42.25.38.74

Email : cecile.chapuis@cea.fr

Unité : DES/IRESNE/DTN/STCP/LETH

Nom : M. MARCQ Laurent

Tel : 04.42.25.20.13

Email : laurent.marcq@cea.fr

Informations PLACE **Christel DAGUT-PAVAGEAU** - Tél 04.42.25.23.79

Annexe 1- DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (premier rang)



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST)
DE RANG 1**

(à remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le sous-traitant)

Version du 21/09/2020

Référence du marché CEA :

Ce formulaire de demande d'acceptation est destiné à présenter le sous-traitant et les prestations sous-traitées.

Il a également pour objet de soumettre à l'agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.

En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.

Cocher l'une des cases ci-dessous :

- ☐ Si la demande intervient **avant la notification du marché**, le présent formulaire vaut demande d'acceptation du sous-traitant.
- ☐ Si la demande intervient **après la notification du marché** :
 - ☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance ;
 - ☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance modificatif si la demande initiale a été modifiée.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :

OBJET DU MARCHE :

REFERENCE DU MARCHE :

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE SENSIBLE : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE CLASSIFIE : ☐ OUI ☐ NON

SI OUI : ☐ AVEC ACCES
☐ AVEC DETENTION

NIVEAU : ☐ SECRET
☐ TRES SECRET

SPECIAL FRANCE :

☐ OUI
☐ NON

PREALABLE :

Le Plan contractuel de sécurité signé entre le CEA et le titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées.

Le titulaire du marché doit rédiger un plan contractuel de sécurité avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.

Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable de l'enquête administrative).

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : | | | | | VILLE :

TELEPHONE : | | | | | | | | | | MEL:@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : | | | | | | | | | |

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : | | | | | | | | | | | | | | | |

PME : ☐ OUI ☐ NON

CODE APE : | | | | | |

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : | | | | | | | | | | | | | | | |

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ OUI ☐ NON

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) :

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION

☐ NON

CERTIFICATIONS (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, ...) :

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

■ **ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES :**

Taux \ Années	n-3		n-2		n-1	
Code APE retenu ¹ : _ _ _ _ _ _ _	Statistiques nationales ²	Statistiques sous-traitant ³	Statistiques nationales ²	Statistiques sous-traitant ³	Statistiques nationales ²	Statistiques sous-traitant ³
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

■ **LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX**

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document.

Il est rappelé au Titulaire qu'il est tenu de demander au sous-traitant la communication des pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ainsi que les salariés français détachés en France par leur société étrangère (ne nécessitant pas d'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail).

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ avec accès ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ S	☐ TS	☐ avec accès	☐ avec détention

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :**

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

¹ Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné ;

² Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>

³ Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

☐ OUI.

☐ NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.

Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.

Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.

Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du RGPD.

Coordonnées du Délégué à la protection des données du titulaire :

.....

4- PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

■ Montant des prestations sous-traitées (hors application de la formule de variation de prix) :

Dans le cas où le sous-traitant sollicite le paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de [l'article 283-2 nonies du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA : €

■ Modalités de variation des prix (le cas échéant) :

.....
.....
.....
.....

Il est rappelé que les sommes versées au sous-traitant dans le cadre du paiement direct (en ce compris les variations de prix prévues au contrat de sous-traitance) seront nécessairement déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

■ Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

■ Nom de l'établissement bancaire :

.....

■ Numéro de compte :

.....

■ Échéancier de facturation du contrat de sous-traitance (dates, jalons, retenue de garantie le cas échéant...) :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante uniquement pour le sous-traitant bénéficiaire du paiement direct dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité)

☐ OUI

☐ NON

6- CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES

(le cas échéant, le Titulaire coche l'une des deux cases suivantes selon la situation dans laquelle il se trouve ; à défaut, le paiement direct du sous-traitant sera impossible)

1^{ère} hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le présent document :

- ☐ le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
OU
☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif**

En conséquence :

- ☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;
OU
☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :
- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)

Je soussigné(e), M./Mme, habilité(e) à engager la personnalité morale de la société, atteste sur l'honneur :

a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :

Le (date) :

LE SOUS-TRAITANT

Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT
(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

- 1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;
- 2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;
- 3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;
- 4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;
- 5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSi » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

- 6- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant
- 7- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;
- le projet de plan contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

9- SIGNATURE DES PARTIES

[illegible]

Annexe 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2nd RANG (OU PLUS)



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST)
DE 2EME RANG (OU PLUS)**

*(à remplir par le sous-traitant de rang n-1 avec l'aide du Titulaire ou du sous-traitant de rang n, sauf la rubrique 5
qui doit être remplie par le sous-traitant de 2ème rang ou plus)*

Version du 21/09/2020

Référence du marché CEA :

Ce formulaire de demande d'acceptation vaut acte spécial et est destiné à présenter le sous-traitant de 2^{ème} rang ou plus et les prestations sous-traitées.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant de 2^{ème} rang ou plus ne sera donc pas accepté.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :

OBJET DU MARCHE :

REFERENCE DU MARCHE :

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE SENSIBLE : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE CLASSIFIE : ☐ OUI ☐ NON

SI OUI : ☐ AVEC ACCES
☐ AVEC DETENTION

NIVEAU : ☐ SECRET
☐ TRES SECRET

SPECIAL FRANCE :

☐ OUI
☐ NON

PREALABLE :

Le Plan contractuel de sécurité signé entre le CEA et le titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées.

Le titulaire du marché doit rédiger un plan contractuel de sécurité avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.

Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable de l'enquête administrative).

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : | | | | | VILLE :

TELEPHONE : | | | | | MEL:@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : | | | | |

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : | | | | |

PME : ☐ OUI ☐ NON

CODE APE : | | | | |

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ OUI ☐ NON

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) :

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION

☐ NON

CERTIFICATIONS (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, ...) :

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

■ **ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES :**

	Années			
Taux		n-3	n-2	n-1

Code APE retenu ⁴ : _ _ _ _ _ _ _	Statistiques nationales ⁵	Statistiques sous- traitant ⁶	Statistiques nationales ²	Statistiques sous- traitant ³	Statistiques nationales ²	Statistiques sous- traitant ³
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

■ **LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX**

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document.

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 1er RANG
(reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

NOM DU SOUS-TRAITANT DE 1^{ER} RANG :

Nature de la prestation sous traitée :

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ avec accès ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ S	☐ TS	☐ avec accès	☐ avec détention

MONTANT (HORS TAXES) :

⁴ Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné ;

² Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>

³ Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

**4- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
(reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)**

Nature de la prestation sous traitée :

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ avec accès ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ S	☐ TS	☐ avec accès	☐ avec détention

MONTANT (HORS TAXES) :

**GARANTIE ACCORDEE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 1^{ER} RANG AU SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG
OU PLUS :**

- ☐ Caution personnelle et solidaire
- ☐ Convention de délégation de paiement

■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

- ☐ OUI
- ☐ NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.

Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.

Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.

Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- ☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- ☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du RGPD.

Coordonnées du Délégué à la protection des données du sous-traitant de 1^{er} rang ou plus :

.....

5 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus)

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant de 2^{ème} rang ou plus)

Je soussigné, M./Mme, habilité à engager la personnalité morale de la société, atteste sur l'honneur :

d) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

e) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

f) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :

Le (date) :

LE SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus)

Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

6- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus)

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

- 8- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;
- 9- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;
- 10- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;
- 11- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;
- 12- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).
- 13- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant
- 14- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;
 - le projet de plan contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.
- 15- Copie de la caution personnelle et solidaire ou de la convention de délégation de paiement.

7- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Date :
Le sous-traitant de rang 1	Date :
Avis du Prescripteur Technique CEA Favorable ☐ Défavorable ☐	Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable ☐ Défavorable ☐ Avec Réserve ☐	Date :
Décision Responsable d'Unité CEA Accord ☐ Refus ☒	Date :

Annexe 3 – GRILLE D’EVALUATION POUR LE CRITERE QUALITE – SANTE – SECURITE – ENVIRONNEMENT

À compléter par les soumissionnaires si les prestations du marché le nécessitent

QUESTIONNAIRE SANTE SECURITE - OFFRES													
Politique et organisation santé/sécurité													
1. Dans votre entreprise, existe-t-il une politique santé sécurité traduite dans un engagement de la direction générale, charte, politique sécurité connue de l'ensemble des salariés ?	Oui ☐ Non ☐ Fournir pièce jointe si possible												
2. Décrivez sommairement l'organisation santé-sécurité de votre entreprise : moyens affectés, politique de sous-traitance	Fournir pièce jointe si possible												
3. Décrivez l'organisation santé-sécurité de votre entreprise dans le cadre de la prestation objet du cahier des charges : moyens affectés, politique de sous-traitance	A joindre à l'offre												
4. Existe-t-il un système de délégation de pouvoir spécifique en matière de santé sécurité dans le cadre de la prestation ? Dans l'affirmative, veuillez décrire le système.	Oui ☐ Non ☐ Fournir pièce jointe si possible												
5. La prestation sera-t-elle couverte par un système de management de la santé et de la sécurité au travail (type ISO 45001 ou équivalent) ?	Oui ☐ Référentiel : Non ☐												
Déploiement sur site :													
6. Veuillez indiquer si vous déployez des procédures chantier en précisant si les points suivants sont mis en œuvre a) Plan d'action spécifique chantier b) Visites de sécurité (si oui préciser la fréquence) c) Nomination d'un animateur ou correspondant santé sécurité d) Système d'information du personnel Dans l'affirmative, décrire le système.	A joindre à l'offre Oui ☐ Non ☐ Fréquence : Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐												
Résultats													
7. Indiquez pour les 3 dernières années vos Tf et Tg ainsi que les moyennes sectorielles	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>n-3</th> <th>n-2</th> <th>n-1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tf</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tg</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Moyennes sectorielles Tf : Tg :		n-3	n-2	n-1	Tf				Tg			
	n-3	n-2	n-1										
Tf													
Tg													
QUESTIONNAIRE RSE - OFFRES													
Politique environnementale et sociétale													
8. Avez-vous inscrit le respect de l'environnement, de la biodiversité, des écosystèmes, des espèces menacées et/ou du climat dans votre politique d'entreprise? (certificat 14001, charte interne...)	Joindre politique, certificat(s)												
9. Avez-vous une politique, un label sur la mixité, l'égalité hommes/femmes...	Joindre politique, label, charte												
10. Les procédés de fabrication de votre société / les services réalisés dans le cadre du marché prennent-ils en compte une optimisation des ressources (eau, énergie..) et une optimisation des rejets? si oui, expliciter.													
11. Quelles sont les actions menées par l'entreprise pour protéger la santé ou améliorer le bien-être des travailleurs (matières premières ou procédés de fabrication plus respectueux, politique d'entreprise qui intègre la responsabilité sociale,...)													

12. Envisagez-vous de faire appel à du personnel en insertion dans le cadre de ce contrat?	
Emballages	
13. votre entreprise a-t-elle défini une politique environnementale relative aux emballages (réduction des emballages, utilisation d'emballages en matériaux écologiques, recyclés, recyclables) ?	
14. cette politique pourrait-elle être mise en œuvre dans le cadre du marché ? si oui, expliciter.	
Transports jusqu'au site client	
15. Eventuellement : quelles actions proposez-vous lors de l'exécution de ce marché pour diminuer l'impact environnemental de vos transports ? Exemples : optimisation du chargement des camions, circuit de distribution, formation à l'éco-conduite des commerciaux/livreurs, différentes tailles de camion, norme euro des camions, transport par train ou bateau...	
Déchets	
16. Votre entreprise a-t-elle défini une politique environnementale relative à ses déchets (recyclage, réutilisation, valorisation...) ?	
17. Cette politique pourrait-elle être mise en œuvre dans le cadre du marché ? si oui, expliciter.	



Cadarache, le

Consultation : B23-05427-FCA

Je soussigné(e) M/Mme.
représentant l'entreprise (ou le groupement d'entreprise)
Atteste avoir participé à la réunion de présentation

le

Cette réunion obligatoire, a été réalisée par les représentants de l'entreprise désignés ci-après :

-
-

Je certifie enfin, que lors de cette réunion, le CEA n'a à aucun moment entravé l'accès aux informations accessibles et nécessaires à l'élaboration d'une proposition technico-économique dans le cadre de la consultation citée en objet.

Pour le soumissionnaire

Pour le CEA

Annexe 5 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Les soumissionnaires détailleront le prix de la prestation conformément au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ci-dessous :

Annexe 6 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE

Société :
R.C.S :
Siège social à :
Représentée par :
Agissant en qualité de :

Le Service des marchés et achats du CEA peut contacter l'entreprise aux coordonnées ci-dessous :

Correspondant technique :

Nom Prénom :
N° Tél fixe :
N° Tél mobile :
N° Fax :
Courriel :

Correspondant commercial :

Nom Prénom :
N° Tél fixe :
N° Tél mobile :
N° Fax :
Courriel :